

AQUASPORT

PROTOCOLE SANITAIRE

L'association Aquasport s'engage à appliquer et à respecter la charte d'usage des locaux ainsi que le protocole sanitaire des piscines d'agglomération :

Consignes COVID 19 :

Le référent associatif Covid en la personne de Laurence DA SILVA, la présidente, veillera à ce que chaque adhérent ou participant, ai pris connaissance au préalable des règles d'hygiène et de sécurité actuellement en vigueur sur l'équipement couvert et du protocole de reprise établi sur la base des consignes ou recommandations réglementaires.

Conformément aux consignes nationales, un registre sera emmargé lors de chaque séance afin d'assurer une traçabilité des personnes fréquentant l'activité. En cas de suspicion de Covid, il pourra ainsi fournir aux autorités sanitaires (ARS : Agence Régionale de Santé) les éléments d'information nécessaire relative au personne contact à joindre pour un suivi médical.

Le responsable de l'activité sportive veillera à l'application des gestes barrières, aux mesures de distance physique pour les personnes participant à son activité et aux respects des consignes décrites dans la charte.

Consignes générales :

L'arrivée des adhérents se fera environ ¼ h avant le début du cours.

L'entrée dans la piscine se fera par petit groupe en respectant les distanciations, les gestes barrières ainsi que les marquages au sol.

Les adhérents et les encadrants devront se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique dès l'entrée de la piscine.

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée de la piscine. Il sera enlevé au niveau des douches.

L'accès aux vestiaires se fera en respectant les distances (1 m entre chaque personne). Dans la mesure du possible, les adhérents arriveront vêtus de leur maillot de bain. Le temps passé dans les vestiaires sera réduit au plus court.

La douche savonnée est obligatoire avant l'entrée dans le bassin.

Le nombre d'adhérents par créneaux sera limité afin de respecter la distanciation lors de l'activité (4 m² par personne). Le matériel utilisé sera désinfecté par les encadrants.

A la sortie du bassin, la douche n'est pas autorisée.

Le port du masque sera obligatoire dans les vestiaires. La présence dans les vestiaires sera la plus réduite possible.

La sortie se fera en respectant les consignes et les marquages au sol.

Les informations relatives aux gestes barrières édités par le ministère de santé seront jointes au protocole.

Un exemplaire du protocole sera remis à chaque adhérent lors de la première séance.

L'association s'engage à faire respecter, dans la mesure du possible, les consignes.

Jouy le Moutier,

Le 04 septembre 2020

Pour l'Association Sportive

La Présidente

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. The signature appears to read 'Laurence DA SILVA' in a cursive style.

Laurence DA SILVA

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)